

**Association de soutien à l'action du Père Pedro Opeka  
« Les Amis du Père Pedro »**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

7 Rue Taine  
75012 Paris

**tel** 01 44 73 93 53

**fax** 01 44 73 91 51

**mail** info@cap-fg.com

sarl au capital de 500 000 €  
rcs Paris B 423 839 539  
naf 6920 z

société inscrite au tableau de l'Ordre  
des Experts Comptables et à la  
Compagnie des Commissaires aux  
Comptes de Paris

Le 3 avril 2024.



**ASSOCIATION DE SOUTIEN A L'ACTION DU PERE PEDRO OPEKA**  
**« Les Amis du Père Pedro »**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 20, rue Gambetta - 77100 Meaux  
R.N.A. n° W771001852

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale des membres de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DE SOUTIEN A L'ACTION DU PERE PEDRO OPEKA** « Les Amis du Père Pedro » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale de l'association.

## **Responsabilité de la direction et des membres du conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 3 avril 2024.

Le Commissaire aux comptes  
**CAP Fiduciaire & Gestion**



\_\_\_\_\_  
**Gilles MARIE**

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Association de soutien à l'action du Père Pedro OPEKA**

**"Les Amis du Père Pedro"**

20, rue Gambetta - 77100 Meaux - France

Répertoire National des Associations : W771001852

**Comptes annuels 2023**

**Bilan ACTIF**

Au .....	31-12-23	31-12-22
Durée .....	12 Mois	12 Mois

En Euros

	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	0	0	0	0
. Logiciels			0	
. Autres			0	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	1 776	1 776	0	438 765
. Terrains			0	
. Constructions			0	
. Agencements, matériels et outillages			0	
. Autres immobilisations corporelles	1 776	1 776	0	0
. En cours			0	438 765
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	0	0	0	0
. Participations			0	
. Créances rattachées à des participations			0	
. Autres titres immobilisés			0	
. Prêts			0	
. Autres immobilisations financières			0	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>1 776</b>	<b>1 776</b>	<b>0</b>	<b>438 765</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	0	0	0	0
. Matières premières			0	
. Approvisionnements			0	
. En cours de production de biens ou de services			0	
. Marchandises			0	
<b>FOURNISSEURS DEBITEURS IMMOBILISATIONS</b>	0	0	0	0
. Avances et acomptes/commandes d'immobilisations			0	
<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>	0	0	0	8 825
. Organismes, clients et usagers			0	
. Avances et acomptes versés sur commandes			0	
. Autres créances			0	8 825
. Fournisseurs débiteurs			0	
<b>PLACEMENTS</b>	0	0	0	0
. Valeurs mobilières			0	
. Intérêts courus non échus			0	
<b>DISPONIBILITES</b>	90 870		90 870	56 470
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	1 073		1 073	794
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>91 943</b>	<b>0</b>	<b>91 943</b>	<b>66 089</b>
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (III)</b>			0	
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III)</b>	<b>93 719</b>	<b>1 776</b>	<b>91 943</b>	<b>504 853</b>

**Bilan PASSIF**

Au .....	31-12-23	31-12-22
Durée .....	12 Mois	12 Mois

En Euros	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE</b>	0	0
. Fonds associatif		
. Fonds de trésorerie apporté		
. Ecart de réévaluation		
. Dons et legs		
. Subventions d'investissements non renouvelables		
<b>FONDS DE RESERVES</b>	18 582	18 329
. Réserves statutaires		
. Excédents affectés aux investissements		
. Réserves de trésorerie	18 582	18 329
. Projet associatif		
. Report à nouveau et autres réserves		
<b>RESULTAT</b>	542	252
. Excédent de l'exercice	542	252
. Report à nouveau (perte)		
<b>SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AMORTISSABLES</b>	0	0
. Brut		
. Amortissements		
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES I</b>	<b>19 124</b>	<b>18 582</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Provisions pour risques		
. Provisions pour charges		
<b>FONDS DEDES III</b>	<b>68 732</b>	<b>473 947</b>
. Fonds dédiés sur dons	68 732	26 357
. Fonds dédiés sur autres ressources	0	447 590
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	0	0
. Emprunts auprès des établissements de crédit : Capital emprunté		
. Emprunts auprès des établissements de crédit : Intérêts courus n/échus		
. Emprunts et dettes diverses : Capital emprunté		
. Emprunts et dettes diverses : Intérêts courus n/échus		
<b>AUTRES DETTES</b>	4 088	12 325
. Avances reçues des Clients, organismes et usagers créditeurs		
. Fournisseurs et comptes rattachés	4 088	12 325
. Dettes fiscales et sociales		
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
. Autres dettes		
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>TOTAL DETTES ET ASSIMILES IV</b>	<b>4 088</b>	<b>12 325</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)</b>	<b>91 943</b>	<b>504 853</b>

# Compte de Fonctionnement

Au .....	31-12-23	31-12-22
Durée .....	12 Mois	12 Mois

En Euros

	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Dons et cotisations	893 808	944 322
<b>CHIFFRE D'ACTIVITES</b>	<b>893 808</b>	<b>944 322</b>
Subventions d'exploitation		
Reprises de provisions et amortissements	473 947	101 009
Transferts de charges		
Subventions virées au compte de résultat		
Autres produits	113 674	158 047
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 481 429</b>	<b>1 203 378</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes	1 412 657	1 138 376
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements des immobilisations	40	
Dotations aux provisions s/actifs circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	68 732	65 002
Autres charges		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 481 429</b>	<b>1 203 378</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué, perte transférée (III)		
Perte supportée, bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	542	252
Reprise sur provisions		
Transferts de charges		
Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>542</b>	<b>252</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>542</b>	<b>252</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>542</b>	<b>252</b>

## Tableau des flux de trésorerie

		2023		2022	
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>			<b>56 470</b>		<b>77 899</b>
<b>Ressources encaissées</b>			<b>1 455 072</b>		<b>1 108 407</b>
Dons reçus	893 808			944 322	
Legs et assurances-vie	113 674			164 085	
Encaissements sur ressources antérieures	447 591			0	
<b>Emplois décaissés</b>			<b>-56 213</b>		<b>-25 088</b>
Dépenses	47 697			33 376	
dont charges payées d'avance en A-1	-794			-765	
dont factures à payer A+1	-4 088			-12 325	
Charges payées d'avance	1 073			794	
Factures A-1 payées A	12 325			4 008	
<b>Produits financiers</b>	541		541	252	252
<b>Transferts à l'association AKAMASOA</b>			<b>-1 365 000</b>		<b>-1 105 000</b>
Virements réalisés vers Madagascar	-1 365 000			-1 105 000	
<i>Variation annuelle de la trésorerie</i>			<b>34 400</b>		<b>-21 429</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>			<b>90 870</b>		<b>56 470</b>

## Compte de Fonctionnement (suite)

Au .....	31-12-23	31-12-22
Durée .....	12 Mois	12 Mois

Total	Total
-------	-------

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprise s/provisions			
Transferts de charges			
<b>TOTAL</b>	(VII)	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opération en capital (f et g)			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
<b>TOTAL</b>	(VIII)	0	0

<b>4 - RESULTAT EXCEP</b>	(VII - VIII)	0	0
---------------------------	--------------	---	---

Engagements à réaliser sur ressources affectées	(IX)		
Impôts sur les revenus mobiliers des OBNL	(X)		

<b>Sous -Total PRODUITS</b>	(I + III + V + VII)	1 481 970	1 203 631
<b>Sous -Total CHARGES</b>	(II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 481 429	1 203 378

<b>5. RESULTAT ( Produits - Charges)</b>		<b>542</b>	<b>252</b>
--	--	------------	------------

(a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier			
(c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(d) Dont produits concernant des entreprises liées			
(e) Dont intérêts concernant des entreprises liées			
(f) Valeurs brutes des immobilisations cédées			
(g) Amortissement des immobilisations cédées			

### Evaluation des contributions volontaires en nature

En produit	26 200	22 400
En Charges	26 200	22 400

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

1. <i>PREAMBULE</i>	2
2. <i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	2
3. <i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	3
4. <i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	5
5. <i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	7
6. <i>POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUUREMENTS D'EXERCICE</i>	9
7. <i>ENGAGEMENTS HORS BILAN</i>	10

## ANNEXE

### 1. PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2023, dont le total du bilan est de 91 943 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 542 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre :**

L'association a pour but de soutenir l'action du Père Pedro OPEKA dans son action auprès des plus pauvres, en particulier à Tananarive et partout où il se trouvera.

Elle œuvre depuis 1994 pour une association malgache dénommée « AKAMASOA » *via* quatre conventions renouvelées annuellement et dans le but de sortir de la grande pauvreté des personnes vivant sur les décharges de la capitale ANTANANARIVO.

L'association humanitaire « AKAMASOA » a été créée en 1989 pour venir en aide aux personnes pauvres d'ANTANANARIVO et qui vivaient sur la décharge d'ANTRALANITRA et dans les rues de la capitale. Cette association a œuvré pour la construction de logements, la scolarisation d'enfants, la réalisation de soins médicaux en dispensaires...

## **Annexe (suite)**

### **REGLES GENERALES**

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seuls sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Annexe (suite)

## 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**Immobilisations brutes : 1 776 €**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	1 736	40		1 776
Immobilisations en cours	438 765		438 765	0
Immobilisations financières				0
<b>TOTAL</b>	<b>440 501</b>	<b>40</b>	<b>438 765</b>	<b>1 776</b>

Les immobilisations en cours (legs immobiliers) sont destinées à être revendues

**Amortissements et provisions d'actif : 1 776 €**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	1 736	40		1 776
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations fin.				
<b>TOTAL</b>	<b>1 736</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>1 776</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort/Prov.	Valeur nette	Durée
Mat bureau et informatiques	1 776	1 776	0	de 3 à 5 ar
Immobilisations en cours			0	destiné à la revent
<b>TOTAL</b>	<b>1 776</b>	<b>1 776</b>	<b>0</b>	

**Annexe (suite)**

**3.2. Etat des créances : 91 943 €**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an</b>	<b>A plus d'un an</b>
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	91 943	91 943	
<b>TOTAL</b>	<b>91 943</b>	<b>91 943</b>	<b>0</b>

**3.3. Produits à recevoir par postes du bilan : 0 €**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Immobilisations financières	
Autres créances	0
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**3.4. Charges constatées d'avance : 1 073 €**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Provisions : 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions risques & charges				0
Provisions pour dépréciation				0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

4.2. Fonds Dédiés : 68 732 €

Origine - Nature et affectation des fonds dédiés	solde N-1	report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Montant reçu au cours de l'exercice	Montant affecté au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées
Dons	26 357	0	26 357	68 732	68 732
Legs et assurances-vie	447 590	0	447 590		
	<b>473 947</b>	<b>0</b>	<b>473 947</b>	<b>68 732</b>	<b>68 732</b>

4.3. Etat des dettes : 4 088 €

Fournisseurs	4 088	4 088		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>4 088</b>	<b>4 088</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Annexe (suite)****4.4. Charges à payer par postes du bilan : 3 800€**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emp.& dettes établ.crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs exploitation	3 800
Fournisseurs immobilisations	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>3 800</b>

**4.5. Produits constatés d'avance : 0 €**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Annexe (suite)**

**5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**5.1. Evolution des dons reçus**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Adhésions	8 150	8 230	10 520	6 370	6 780
Dons	876 658	890 092	934 065	662 075	644 733
Dons Fondation de France	9 000	46 000	65 000	135 000	125 000
Subventions					
Donations	111 288	144 402	70 824	99 075	99 075
En nature					
<b>S/t</b>	<b>1 005 096</b>	<b>1 088 724</b>	<b>1 080 408</b>	<b>902 520</b>	<b>875 589</b>
Legs immobiliers	2 385	13 645		425 000	
<b>Total</b>	<b>1 007 481</b>	<b>1 102 369</b>	<b>1 080 408</b>	<b>1 327 520</b>	<b>875 589</b>

**5.2 Bénévolat :**

Le bénévolat est valorisé à : 26 200€

<b>Heures</b>	<b>Montant</b>
<b>1500</b>	<b>26 200</b>

taux de valorisation = smic horaire chargé

**5.3 Honoraires du Commissaire aux Comptes**

	<b>Montant</b>
Mission légale	3 780
Autres missions	
<b>TOTAL</b>	<b>3 780</b>

## Annexe (suite)

**6. POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUUREMENTS D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**6.1. Produits à recevoir : 0 €**

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
assurance-vie	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**6.2. Charges constatées d'avance : 1 073 €**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
charges d'exploitation	1 073
<b>TOTAL</b>	<b>1 073</b>

**6.3. Charges à payer : 3 800 €**

<b>Emprunts &amp; dettes auprès établisst crédit</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournisseur factures non parvenues (408100)	3 800
Fourn. Immos. Factures non parvenues (408400)	
<b>TOTAL</b>	<b>3 800</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**6.4. Produits constatés d'avance : 0 €**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**Annexe (suite)**

**7. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**7.1. Engagements reçus**

<b>Engagements reçus</b>	<b>Ouverture</b>